

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 26 mai 2026

**N° VA\_DEL2026\_145**

**Objet : Vœu du groupe LFI relatif au renforcement du service de transport collectif et des mobilités du quotidien**

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Alexis VLANDAS, ayant donné pouvoir à Lionel BAPTISTE, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lisa LASSELIN, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Mohamed AIT KASSI, ayant donné pouvoir à Antoine MARSZALEK, Pauline SEGARD, ayant donné pouvoir à Jeanne MINGANT, Lahanissa MADI, Carine CAPONE, Gérard CAUDRON, Stéphanie LEBLANC, Victor BURETTE étant excusés.

**Vœu déposé par M. Antoine MARSZALEK au nom du groupe LFI**

Le Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq rappelle que la mobilité constitue une condition essentielle de l'accès aux droits fondamentaux, notamment l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux études, à la formation, aux soins, aux services publics, à la culture et à la vie sociale.

Il rappelle également que, conformément aux objectifs nationaux et européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des transports collectifs et des mobilités alternatives à la voiture individuelle constitue un enjeu majeur de transition écologique et d'aménagement équilibré du territoire.

Le Conseil municipal souligne que la Métropole Européenne de Lille exerce la compétence d'autorité organisatrice des mobilités sur le territoire métropolitain, notamment à travers l'exploitation du réseau Ilévia et dans ce cadre, le Conseil municipal constate que de nombreux usagers du territoire métropolitain font état de difficultés récurrentes affectant les conditions de déplacement du quotidien, parmi lesquelles :

- des interruptions ou perturbations fréquentes du trafic ;
- des phénomènes de saturation sur certaines lignes structurantes ;
- des difficultés de desserte de certains secteurs du territoire ;
- ainsi que des enjeux persistants d'accessibilité financière et de continuité du service public.

Le Conseil municipal rappelle que les collectivités territoriales et les opérateurs de transport ont la responsabilité de garantir un service public de qualité, accessible au plus grand nombre et adapté aux besoins des habitants.

**En conséquence, Le Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq :**

- réaffirme son attachement au développement d'un service public des transports collectifs gratuit, fiable et respectueux des objectifs de transition écologique ;
- appelle Métropole Européenne de Lille à poursuivre et renforcer les investissements permettant l'amélioration de la régularité, de la fréquence, de la capacité de l'accessibilité et du maillage villeneuvois et métropolitain du réseau de transports collectifs ;
- appelle à une vigilance particulière concernant l'accessibilité des transports pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les publics les plus fragiles ;
- rappelle l'importance d'une politique de mobilité permettant de répondre aux besoins des quartiers résidentiels, des campus universitaires, des zones d'activité et des équipements publics ;
- souhaite que les enjeux sociaux et environnementaux soient pleinement intégrés dans les futures orientations en matière de mobilité sur le territoire métropolitain ;
- rappelle que le développement des transports collectifs constitue un enjeu majeur de cohésion territoriale, de justice sociale et de transition écologique.

**Amendement du Groupe EPVA**

Le groupe EPVA propose de remplacer « *de réaffirmer son attachement au développement d'un service public des transports collectifs gratuit, fiable et respectueux des objectifs de transition écologique* » par :

**« de réaffirmer son attachement au développement d'un service public et une extension possible de la gratuité des transports collectifs, fiable et respectueux des objectifs de transition écologique ».**

**Il est proposé aux membres du conseil d'adopter l'amendement déposé par le groupe EPVA.**

**L'amendement est adopté par 33 votes pour, 5 votes contre et 6 abstentions.**

**Il est proposé aux membres du conseil d'adopter le vœu présenté ainsi amendé.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition, Innocent ZONGO, Christian CARNOIS, Florence BARISEAU, Vincent BALEDENT, Graziella MOENECLAËY , Kelly VERKINDERE s'étant abstenus.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire,  
Garance GUILLERET-GIVERS

Le Maire,  
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 29 mai 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260526-224433-DE-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 28 mai 2026